

Comité de Direction
case postale 24
1268 Begnins
Tél. 078 888 20 18
secretariat@aise-vd.ch

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU MARDI 30 AVRIL 2019
SALLE COMMUNALE, CHEMIN DE PANLIEVRE 14, 1266 DUILLIER**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h05, salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Duillier pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

Le Président propose de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

Point N°11 : « Nomination de deux membres suppléants à la Commission des constructions scolaires ».

Ajout du point N°12 « Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion et des finances ».

Ces modifications enregistrées, l'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Approbation du procès-verbal du 31 octobre 2018.
4. Communications du bureau.
5. Communications du Comité de Direction.
6. **Préavis N°02/2019** - Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur les comptes de l'année 2018.
7. **Préavis N°03/2019** - Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur la gestion de l'année 2018.
8. **Préavis N°04/2019** - Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur l'achat de mobilier scolaire.
9. **Préavis N°05/2019** - Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur l'achat de sept écrans interactifs pour les salles de langues du collège de l'Esplanade à Begnins.
10. Approbation du rapport d'activités 2018 du Conseil d'Établissement de l'Esplanade.
11. Nomination de deux membres suppléants à la Commission des constructions scolaires.
12. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion et des finances.

13. Nomination du bureau du Conseil Intercommunal :
 - Election du/de la Président/e.
 - Election du/de la Vice-président/e.
 - Election de deux scrutateurs/trices.
 - Election de deux scrutateurs/trices suppléants/tes.
14. Divers et propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 23 présents et 4 excusés.

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 **Assermentations**

Le Président procède aux assermentations suivantes :

- Monsieur Philippe Menoud, Commune de Coinsins, membre du Comité de Direction remplaçant de Monsieur Serge Cerato, démissionnaire.
- Madame Deborah Cartier, Commune de Coinsins, membre du Conseil Intercommunal remplaçante de Monsieur Philippe Menoud, élu au Comité de Direction.
- Monsieur Zeljko Bosnjak, Commune de Saint-George, membre du Conseil Intercommunal remplaçant de Monsieur Patrick Jeanneret-Grosjean, démissionnaire.
- Monsieur Jonathan Oldacre, Commune de Le Vaud, membre du Conseil Intercommunal remplaçant de Monsieur Charles-Olivier Humbert, démissionnaire.

Après avoir solennisé la promesse légale, Madame Cartier et Messieurs Menoud, Bosnjak et Oldacre entrent en fonction immédiatement. Le Président leur souhaite la bienvenue dans l'Association.

Madame Maria Krasnova, Commune de Bassins, est excusée. Elle sera assermentée lors du prochain Conseil Intercommunal.

Point 3 Pièce 068 **Approbation du procès-verbal du 31 octobre 2018**

Le procès-verbal est accepté tel que présenté à la majorité moins quatre abstentions. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

Point 4 **Communications du bureau**

Pièce 069 Le Président a reçu un courrier de Monsieur Serge Cerato daté du 23 mars 2019 annonçant sa démission du Comité de Direction.

Pièce 070 Le Président a reçu un courrier de la Municipalité de Coinsins daté du 4 avril 2019 annonçant les nouveaux délégués pour la Commune de Coinsins.

- Pièce 071 Le Président a reçu un courriel de Monsieur Etienne Bovy daté du 26 avril 2019 dans lequel celui-ci annonce sa démission de la Commission de gestion et des finances.
- Pièce 072 Le Président a reçu un courrier de Monsieur Charles Olivier Humbert daté du 29 avril 2019 dans lequel celui-ci annonce sa démission du Conseil Intercommunal avec effet immédiat.

Point 5

Communications du Comité de Direction

Madame Vanat-Gachet

Madame Claudine Vanat-Gachet annonce que l'AISE est dans une situation délicate. Les nouveaux statuts, bien qu'acceptés par le Conseil Intercommunal en septembre 2018 et par sept Conseils communaux et généraux, ne peuvent pas être entérinés, ayant été refusés par trois Communes. L'AISE se retrouve dans une impasse puisque chacune des parties reste campée sur ses positions.

Le CoDir a transmis ce dossier aux services juridiques du Canton afin de demander une analyse et connaître leur position sur notre Association et les possibilités qui s'offrent à nous afin d'être en adéquation avec la LEO. Le CoDir ne manquera pas d'informer le Conseil Intercommunal de l'évolution de la situation.

Madame Vanat-Gachet rappelle qu'à ce jour, la Commission ad hoc nommée lors du dernier Conseil Intercommunal, ne peut pas travailler sur la proposition du nouveau règlement des loyers.

Concernant le rapport de la Direction quant aux besoins en locaux pour les prochaines années et à la suite de différents échanges, il a été décidé d'un commun accord avec la Direction des écoles de reprendre ce dossier en septembre prochain afin d'avoir une vision plus claire de l'évolution des élèves à moyen et long terme et donc du besoin en locaux.

La situation sur les hauts de notre arrondissement semble se stabiliser même si le nombre d'élèves par classe, selon les années, reste très élevé. Les locaux mis à disposition de l'école dans les villages de St-George, Le Vaud et Bassins devraient suffire à l'enclassement des élèves à moyen terme.

Le nombre croissant d'élèves du cycle secondaire 9S-11S tous scolarisés à l'Esplanade de Begnins, posera des problèmes de manque de locaux à court terme. Le cycle secondaire ne pouvant pas être réparti dans plusieurs villages il est indispensable que les locaux mis à disposition actuellement sur la Commune de Begnins soient en priorité dévolus aux élèves du secondaire.

Il est primordial d'établir un projet commun avec la Direction des écoles. Il est illusoire de vouloir construire des locaux dans certains villages alors que d'autres se retrouveraient avec des bâtiments vides et pas encore totalement amortis.

L'AISE doit faire comprendre à la Direction que les impératifs financiers, grevant lourdement les finances communales en matière de scolarité, doivent être pris en compte dans tous les projets de développement.

Madame Vanat-Gachet ainsi que tous les membres du CoDir remercient Monsieur Serge Cerato pour son engagement au sein du CoDir de l'AISE et souhaitent la bienvenue à Monsieur Philippe Menoud.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet

CEF – Conseillère école-famille

Une seconde conseillère école-famille a été engagée ce qui élève le taux de travail pour ce poste à 150%. Madame Charlotte Dufour a rejoint l'équipe au début de l'année 2018 et peut intervenir au sein des familles ainsi que dans les différentes structures parascolaires si nécessaire.

Groupement des Autorités Scolaires communales du Canton de Vaud (GAS – VAUD)

L'AISE a rejoint le Groupement des Autorités Scolaires communales du Canton de Vaud. Monsieur Jean-Jacques Nicolet a le plaisir de faire partie du Comité de Direction de ce nouveau groupement.

Point 6

Préavis N°02/2019 - Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur les comptes de l'année 2018.

- Pièce 073 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°02/2019
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°02/2019 tel que présenté.
- Pièce 074 Lecture du rapport de minorité de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°02/2019 par Monsieur Michel Peytregnet
qui recommande aux membres du Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°02/2019 tel que présenté.
- Pièce 075 Lecture du rapport de majorité de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°02/2019 par Monsieur Jacques Favre
La commission regrette qu'un préavis n'ait pas été présenté au Conseil Intercommunal, justifiant la modification des taux dans ce sens. La Commission propose l'amendement suivant :
- Les calculs des loyers des bâtiments restent fixés au taux de 3.25 % d'intérêt dont il a été tenu compte dans le budget 2018 de l'AISE et des Communes membres. Une correction des montants dus sera reportée sur l'exercice comptable 2019.*

Discussions et remarques :

Le Conseil Intercommunal accepte à l'unanimité de donner la parole à M. Joseph Delort, boursier de l'Association.

Le Président propose d'ouvrir la discussion sur les deux rapports de la Commission de gestion et des finances :

Madame Vanat-Gachet constate que l'application du taux d'intérêt variable de 1,5% proposé par le CoDir divise la Commission de gestion et des finances. Le CoDir estime ne pas avoir dérogé à l'article 26 des statuts qui stipule que les Communes reçoivent une indemnité annuelle (arrêtée au 31.12.2018) par le CoDir et approuvée par le Conseil Intercommunal ce qui est fait ce soir, par le biais de la présentation des comptes 2018.

Selon l'article 22 des statuts, le CoDir a, entre autres, les attributions suivantes :

- Alinéa 2 : Présenter les comptes.
- Alinéa 10 : Fixer les loyers des locaux et installations scolaires.

La Présidente ajoute que les Communes doivent se souvenir qu'il est de leur responsabilité de garantir la bonne utilisation des biens communs, en respectant les lois et règlements. Madame Claudine Vanat-Gachet rappelle que tout le monde a prêté serment. L'erreur que le CoDir a commise, tout comme ses prédécesseurs, est de ne pas avoir procédé à cette modification du taux d'intérêt variable plus tôt.

Monsieur Stéphane Gabriel constate que les deux rapports présentent peu de différence. Il regrette que le Conseil Intercommunal soit informé de cette modification ce soir lors de la validation des comptes et sans en avoir préalablement discuté. C'est pourquoi il apprécierait que cette décision soit reportée à l'année prochaine.

Monsieur Edgar Cretegny approuve la démarche du CoDir afin de fixer le taux d'intérêt variable à 1,5%. Il approuve les comptes tels que présentés.

Madame Deborah Cartier trouve que le taux de 1.5% est tout à fait justifié. Elle est cependant étonnée que le Conseil Intercommunal n'ait pas été informé de cette modification avant la validation des comptes. Elle trouve que la démarche du CoDir n'est pas correcte.

Madame Antonella Salamin est étonnée des interventions de ce soir sachant que la Commission de gestion et des finances n'a jamais souhaité aborder ce sujet qui est pourtant discuté depuis plusieurs années.

Selon Monsieur Jacques Favre, le Conseil Intercommunal ne discute pas sur le taux mais sur la manière de procéder à ce changement. Cette modification aurait dû être proposée lors de l'établissement du budget 2018 et non lors de la validation des comptes 2018.

Madame Chantal Landeiro confirme que le nouveau taux est proposé ce soir sans discussion préalable mais le CoDir n'a pas essayé de cacher cette information. Ce qui compte n'est pas le taux au moment de la préparation du budget mais bien le taux variable fixé au 31 décembre de l'année fiscale. Dans les annexes en vigueur à ce jour, c'est le taux variable de la BCV qui fait foi mais ce taux n'existe plus. Le CoDir a cherché un nouveau taux variable qui est soumis ce soir au Conseil Intercommunal.

Monsieur Joseph Delort présente un tableau concernant la détermination des loyers primaires et ses impacts (ci-joint). La diminution du taux d'intérêt à 1.5% permet à l'AISE d'économiser CHF 160'000.00. Le CoDir propose de verser la somme de CHF 100'000.00 au fonds de réserve pour la rénovation du mobilier.

Madame Chantal Landeiro annonce que le CoDir souhaite trouver une solution convenant à toutes les Communes membres. Les annexes aux statuts doivent être suivies et appliquées car les nouveaux statuts n'ont pas été acceptés par trois Communes ce qui empêche le CoDir d'avancer.

Monsieur Luc Mouthon souhaite que tout le monde puisse donner son avis et que ce nouveau taux variable soit voté et validé par le Conseil Intercommunal. Monsieur Luc Mouthon rappelle que c'est une nouvelle référence qui sera choisie et que celle-ci devra être la même chaque année.

Monsieur Etienne Bovy annonce que la Commune de Longirod, qui n'est pas propriétaire de bâtiment scolaire, souhaite que le taux variable soit modifié à 1,5% afin de permettre à l'Association d'économiser de l'argent. La Municipalité de Longirod souhaiterait que le budget de 2018 soit respecté et que le nouveau taux variable soit appliqué lors de l'élaboration du budget de l'année 2019.

Madame Vanat-Gachet rappelle au Conseil Intercommunal qu'un budget reste une estimation. Lors de l'établissement du budget 2018 le CoDir avait l'espoir que les statuts soient acceptés afin de changer ce taux variable pour l'année 2019. Le but du CoDir n'est pas de pénaliser des Communes mais bien de pérenniser l'Association.

Monsieur Edgar Cretegy constate que certaines Communes ont fait un bénéfice grâce aux constructions scolaires avec le taux à 3,25%.

Madame Chantal Landeiro explique que l'intention du CoDir est de travailler afin de trouver ensemble une proposition cohérente et adéquate pour le nouveau règlement des loyers. Les nouveaux statuts n'ayant pas été acceptés le CoDir ne peut pas aller de l'avant et proposer un nouveau règlement des loyers.

Le Président souhaitant prendre la parole, Monsieur Stéphane Gabriel prend sa place en tant que Vice-Président.

Monsieur Antoine Nicolas rappelle que chaque bâtiment est différent et a son propre taux d'intérêt. Le taux variable de la Confédération était aussi à 3,25% tout comme celui de la BCV qui n'existe plus aujourd'hui. Les Communes ne sont pas opposées à la baisse du taux d'intérêt mais c'est la fixation de ce taux d'intérêt qui est importante. Qu'est-ce que le taux de référence de la Confédération ? C'est le taux qui, additionné de 0,5%, donne le loyer maximum qu'un propriétaire peut demander à son locataire pour le rendement de son argent.

Madame Chantal Landeiro rappelle que les Communes ayant construit à l'époque étaient soumises à des taux d'intérêt bien plus élevés

qu'aujourd'hui. Le devoir de l'AISE était de s'appuyer sur un taux variable qui n'a jamais été varié. Le CoDir demande ce soir d'appliquer le taux variable de référence soit 1,5% sachant que celui-ci devra être adapté chaque année.

Monsieur Michel Peytregnet propose ce soir d'accepter les comptes tels que présentés avec un taux variable à 1,5%.

Monsieur Etienne Bovy propose aux Communes, ayant refusé les nouveaux statuts, de se réunir dans le but de permettre à ceux-ci d'être acceptés ce qui donnera aux Commissions la possibilité de travailler correctement.

Le Président reprend la présidence de la séance, passe en revue les comptes de l'année 2018 et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

Le Président passe au vote de l'amendement suivant :

Les calculs des loyers des bâtiments restent fixés au taux de 3.25 % d'intérêt dont il a été tenu compte dans le budget 2018 de l'AISE et des Communes membres. Une correction des montants dus sera reportée sur l'exercice comptable 2019.

Résultat du vote : 13 non, 9 oui 1 abstention.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°02/2019,
- Ouï les conclusions du rapport de minorité de la Commission de gestion et des finances,
- Ouï les conclusions du rapport de majorité de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité par 19 oui et 4 abstentions :

- D'accepter les comptes de l'année 2018 tels que présentés.
- D'en donner décharge au Comité de Direction et au boursier de l'Association.

Point 7

Préavis N°03/2019 - Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur la gestion de l'année 2018.

Pièce 080 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°03/2019
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°03/2018 tel que présenté et de donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion de l'année 2018.

Pièce 081 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°03/2019 par Monsieur Jacques Favre
qui recommande aux membres du Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°03/2019 tel que présenté.

Discussions et remarques :

La parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°03/2019,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité par 23 oui :

- De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion de l'année 2018.
- D'accepter les comptes de l'année 2018 tels que présentés.
- D'en donner décharge au Comité de Direction et au boursier de l'Association.

Point 8

Préavis N°04/2019 - Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur l'achat de mobilier scolaire.

Pièce 082 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°04/2019
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°04/2019 tel que présenté.

Pièce 083 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°04/2019 par Monsieur Jacques Favre
qui recommande aux membres du Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°04/2019 tel que présenté.

Discussions et remarques :

Monsieur Etienne Bovy demande ce qu'il advient du matériel que l'AISE ne garde pas ?

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que l'entreprise Zesar reprend tout le matériel et exporte ce qui peut être récupéré.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°04/2019,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité par 23 oui :

- D'adopter le préavis N°04/2019 concernant la demande d'achat de mobilier scolaire pour un montant maximum de CHF 76'782.85 TTC pour le secondaire et de CHF 63'103.00 TTC pour le primaire.
- De financer ces achats par le biais des comptes achat de mobilier secondaire N° 520.3112.00 et achat de mobilier primaire N°510.3112.00, financé et prélevés sur le fonds de renouvellement du mobilier compte N°9282.00.

Point 9

Préavis N°05/2019 - Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur l'achat de sept écrans interactifs pour les salles de langues du collège de l'Esplanade à Begnins.

- Pièce 084 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°05/2019
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°05/2019 tel que présenté.
- Pièce 085 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°05/2019 par Monsieur Jacques Favre
qui recommande aux membres du Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°05/2019 tel que présenté.

Discussions et remarques :

Monsieur Zeljko Bosnjak demande si le CoDir a prévu un poste au budget afin d'assurer la maintenance de ce matériel ?

Madame Claudine Vanat-Gachet rappelle que le matériel est sous garantie et que la formation est assurée. Le CoDir espère que le Canton reprendra, à terme, la gestion de ce matériel.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°05/2019,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité par 23 oui :

- D'adopter le préavis n°05/2019 concernant la demande d'achat de 7 tableaux interactifs pour un montant maximum de CHF 54'000.00 TTC.
- De financer cet achat par le biais du compte achat de matériel secondaire 520.3116.00 et prélevé sur le fonds de renouvellement du mobilier 9282.00.

Point 10 **Approbation du rapport d'activités 2018 du Conseil d'Établissement de l'Esplanade.**

Pièce 086 Tous les membres ont reçu ce rapport par courrier.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités du Conseil d'Établissement pour l'année 2018.

Point 11 **Nomination de deux membres suppléants à la Commission des constructions scolaires.**

Pour donner suite à la démission de Monsieur Patrick Jeanneret-Grosjean et à la nomination au CoDir de Monsieur Philippe Menoud, deux membres suppléants doivent être nommés à la Commission des constructions scolaires.

Madame Maria Krasnova et Monsieur Samuel Grosclaude deviennent membres permanents.

- Monsieur Jonathan Oldacre se propose.
- Le Président propose de nommer Monsieur Zeljko Bosnjak.

Messieurs Jonathan Oldacre et Monsieur Zeljko Bosnjak sont élus à l'unanimité en tant que suppléants.

Point 12 **Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion et des finances.**

Pour donner suite à la démission de Monsieur Etienne Bovy, un membre suppléant doit être nommé à la Commission de gestion et des finances.

Monsieur Luc Mouthon devient membre permanent.

Madame Deborah Cartier est élue à l'unanimité en tant que suppléante.

Point 13 **Nomination du bureau du Conseil Intercommunal.**

Selon les statuts, à la fin de chaque année (du 1er juillet au 30 juin) le Conseil Intercommunal nomme les membres du bureau pour l'année suivante :

Election du/de la Président/e :

Monsieur Antoine Nicolas accepte de continuer son mandat de Président. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election du/de la Vice-Président/e :

Monsieur Stéphane Gabriel accepte de poursuivre son mandat de Vice-Président. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election de deux scrutateurs/trices :

Madame Karin Pasche et Monsieur Nicolas Beck acceptent de poursuivre leur mandat. Ils sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election de deux scrutateurs/trices suppléants/tes :

Madame Valérie Alaix-Lassueur et Madame Sylvie Müller acceptent de poursuivre leur mandat. Elles sont élues à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 14

Divers et propositions individuelles

Monsieur Stéphane Gabriel demande s'il est possible, par le biais de GAS-VD, d'obtenir des rabais lors d'achats groupés ? La réponse est non.

Madame Deborah Cartier demande comment a été choisi le réviseur des comptes ?

Le Président explique que cette fiduciaire était la fiduciaire de la Commune de Begnins. Elle a changé de nom à la suite d'une fusion.

Le Président annonce que la Commune de Begnins ne s'arrêtera pas au résultat du vote des comptes 2018 qui a eu lieu ce soir sachant que les intérêts des dettes des Communes devraient être couverts et que la Préfecture soutient la Commune dans ses démarches.

Monsieur Jacques Mugnier souhaite la bienvenue à tous à Duillier et un verre de l'amitié est offert.

La séance est levée à 21h35.

Le Président :

Antoine Nicolas



La Secrétaire :

Vanessa Wicht

Détermination des loyers primaires et impacts

Règles de fixation des loyers selon statuts, notamment Annexe A, art.5

"Chaque année et pour chaque bâtiment scolaire, le montant des intérêts est fixé sur la base de la valeur résiduelle, le taux de référence étant le « taux d'intérêt variable sur obligation simple » de la Banque Cantonale Vaudoise. «

Après vérification auprès de la BCV, le taux n'existe plus.

Indexation des loyers sur le taux de référence des loyers:
<https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/lnmietrecht/referenzzinssatz.html>

Taux retenu à 1.5% au 31 décembre 2018

Communes	Taux d'intérêts 3.25 %	Taux d'intérêts 1.5 %	Différence
BASSINS	290 809	240 889	-49 920
BEGNINS	295 767	230 479	-65 287
COINSINS	124 900	110 767	-14 133
DULLIER	105 623	98 769	-6 854
LE VAUD	146 375	137 931	-8 444
ST-GEORGE	123 275	103 556	-19 719
VICH	121 316	115 580	-5 736
Total	1 208 066	1 037 972	-170 094

Détermination des loyers primaires et impacts

L'impact sur les communes est présenté ci-dessous.

Répartition entre les communes avec un taux d'intérêt 3.25% (incluant la réserve)												
Communes	Bassins	Begnins	Burtigny	Colinsins	Duillier	Le Vaud	Longirod	Marchissy	Saint George	Vich	Total	
A restituer aux communes	86 876.17	-84 991.68	-3 432.54	15 745.81	18 226.16	31 784.18	7 757.39	-2 642.47	12 479.36	-5 499.38	76 294.89	
Répartition entre les communes avec un taux d'intérêt 1.5% (incluant la réserve)												
Communes	Bassins	Begnins	Burtigny	Colinsins	Duillier	Le Vaud	Longirod	Marchissy	Saint George	Vich	Total	
Total primaire & secondaire	640 553.99	855 987.04	190 511.92	223 983.42	472 100.40	701 709.45	209 195.94	221 759.22	484 813.50	463 516.03	4 464 130.91	
A restituer aux communes	59 897.81	-117 186.87	4 006.88	10 211.98	29 953.80	47 358.75	15 859.26	6 046.38	12 190.10	7 958.75	76 294.71	
Communes	Bassins	Begnins	Burtigny	Colinsins	Duillier	Le Vaud	Longirod	Marchissy	Saint George	Vich	Total	
Impact s/commune	-26 978.36	-32 195.19	7 439.42	-5 533.83	11 727.64	15 574.57	8 107.87	8 688.85	-289.27	13 458.13	0	